



logement de fonction

Par **nanette660**, le **27/04/2020** à **08:42**

Bonjour voici ma question :

Embauché en 2001, par association loi 1901, pour un emploi qui nécessite la présence sur lieu de travail, mention faite sur mon contrat de travail.(avantage en nature déclaré et cotisé)

Le président actuel a appris que j'avais fait construire une maison (surtout parce qu'il menaçait de fermer l'établissement pour ne pas me retrouver à la rue), veut décider de me supprimer le logement de fonction, ce qui m'obligerait à faire plus de 50 kms pour intervenir en cas d'alarme.

En a-t-il le droit?

Ne s'agit-il pas d'une atteinte à la vie privée?

Merci de me renseigner

Par **janus2fr**, le **27/04/2020** à **09:09**

Bonjour,

Quelle est votre résidence principale actuelle ? Le logement de fonction ou votre maison ?

Par **nanette660**, le **27/04/2020** à **09:11**

Logement de fonction.